



Parc national de La Réunion

Le Parc national de La Réunion, 9ème Parc national français, est un espace d'exception reconnu au niveau international, pour la préservation de son patrimoine naturel et culturel. Son cœur coïncide avec le site des Pitons, cirques et remparts, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, pour la beauté spectaculaire de ses paysages ainsi que pour la richesse de la biodiversité qu'ils abritent.



Papilio pborbanta (femelle)

Un établissement public d'État, outil de coordination

L'aménagement, la gestion et la réglementation de cet espace sont confiés à un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de la protection de la nature. Le Parc national de La Réunion a pour mission de favoriser la cohérence entre les programmes des différents acteurs impliqués dans la gestion des espaces naturels. Il assure la gestion du bien classé au patrimoine mondial dont il doit garantir l'intégrité.

Pour assurer avec ses partenaires le partage des connaissances ainsi que la protection de la biodiversité, des paysages, des sites et du patrimoine culturel associé, le Parc dispose d'équipes scientifique, technique et pédagogique. Il est organisé en secteurs, qui couvrent 4 zones géographiques de l'île : Nord, Est, Ouest, Sud. A chaque secteur est rattachée une équipe qui travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux autour de la connaissance et de la valorisation des patrimoines naturel et culturel, en menant notamment des initiatives de découverte, d'interprétation et d'éducation.

Un espace cohérent dans ses différentes composantes

Le territoire du Parc est composé de deux zones au statut distinct,

mais solidaires pour un développement écologique durable :



Pennisetum cafrum

- Le cœur, où s'applique la réglementation du Parc, couvre 42% de la surface de l'île (105 400 hectares). D'un seul tenant, étagé de 0 à plus de 3 000 m, il rassemble l'essentiel des éléments naturels terrestres remarquables et inclut des îlets habités et quelques enclaves cultivées. Composé à 90% de propriétés publiques appartenant au Département, à l'État, à la Région, au Conservatoire du Littoral et à diverses communes, il contient également 10 850 hectares de propriétés privées réparties entre environ 725 propriétaires.

- L'aire d'adhésion, en zone périphérique, pour laquelle les orientations de développement durable seront co-construites avec les 24 communes dans le cadre d'une Charte révisable tous les 10 ans.

La Charte précisera la réglementation du cœur et fixera des orientations contractuelles pour l'aire d'adhésion. Elle traduira un projet de territoire qui devra renforcer la solidarité écologique entre les deux zones. En cours d'élaboration, elle sera proposée en 2011 aux 24 communes de l'île. En y adhérant, celles-ci s'impliqueront conjointement avec le parc dans le développement durable des territoires.



Châraçon - Cratopus sp.

Des missions liées à un patrimoine d'exception

Accueillir, informer, sensibiliser : Le Parc national est un lieu prisé pour la détente et la découverte. Des comportements respectueux de la nature sont indispensables à sa pérennité. Les agents du Parc assurent auprès du public et des scolaires une mission pédagogique, pour présenter les richesses naturelles et culturelles de l'île et faire comprendre l'intérêt d'adopter des gestes écoresponsables.



Bois d'éponge - Gastonia cutispongia

Accompagner le développement local : Le patrimoine peut être un atout pour un développement original et différencié des territoires. Dans cet esprit, le Parc accompagne les acteurs locaux dans les études et réalisations utiles à l'aménagement du territoire, à la production d'activités traditionnelles et culturelles, à l'écotourisme. La demande de découverte du cœur du parc national désormais classé au patrimoine mondial doit ainsi favoriser un tourisme dont l'organisation est un atout de développement durable pour l'aire d'adhésion. La Charte du Parc sera, à ce titre, l'outil officialisant l'engagement conjoint des partenaires.

Tous les travaux d'aménagement, les interventions, l'organisation d'activités, de manifestations publiques, susceptibles d'avoir un impact sur la nature doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Le Parc, lorsqu'il examine ces demandes, veille à concilier préservation forte du territoire et besoin légitime d'un développement économique local.

Des actions de sauvegarde et de préservation des habitats et de espèces sont également menées par le Parc, en partenariat avec les institutions et associations concernées. Un projet financé par des fonds européens de reconstitution de forêt semi-sèche sur 40 hectares est ainsi

en cours sur le site de la Grande Chaloupe où se trouvent les plus beaux vestiges de cette végétation. D'autres opérations de sauvegarde concernent les oiseaux (le Tuit-Tuit à la Roche Ecrite, le Pétrel de Barau ou encore le Papangue).

En parallèle, les agents de terrain du parc assurent des actions de surveillance du territoire, d'information et de médiation auprès des usagers.

Partager et enrichir les connaissances : Assurer la bonne conservation du patrimoine nécessite la mise en œuvre d'études menées avec les partenaires du Parc. Pour que chacun s'approprie les informations et les connaissances, le Parc met à disposition des inventaires et fiches thématiques, ainsi que le travail remarquable de synthèse effectué pour constituer le dossier de candidature pour le classement par l'Unesco.

Une mosaïque de paysages exceptionnels

A la fois île tropicale océanique et grande montagne volcanique, La Réunion possède une très grande diversité de paysages naturels. L'histoire géologique de l'île est faite d'éruptions successives, d'effondrements colossaux et d'une érosion hors du commun. Ces phénomènes naturels ont produit un relief tourmenté et impressionnant : pitons volcaniques, cirques et remparts verticaux, vastes plaines, vallées et caldeiras profondes, littoral sauvage. La plus grande partie de ce trésor a été intégré dans les limites du cœur du Parc national.

Ces paysages d'une beauté exceptionnelle et la diversité biologique unique, ont valu aux Pitons, Cirques et Remparts de l'île leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial le 1er août 2010.

Le Piton des Neiges, dont les plus vieilles coulées sont datées de 2,1 millions d'années, est inactif depuis environ 12 000 ans. Au sud-est, le Piton de la Fournaise est une construction plus récente, au volcanisme particulièrement actif. Il offre régulièrement le spectacle de ses éruptions, soit du côté du Pas de Bellecombe, soit par la route nationale entre Bois Blanc et le Tremblat, et parfois hors Enclos.



Calanthe sylvatica

Située dans un nouvel environnement, une grande partie des végétaux s'est adaptée aux nouvelles conditions du milieu environnant.

Sur le littoral, les falaises de basalte noir affrontent une mer souvent déchaînée. Disposés en as de trèfle autour des sommets du massif du Piton des Neiges, les Cirques (Cilaos, Mafate et Salazie) se présentent comme des amphithéâtres, avec comme seule porte d'entrée une vallée encaissée qui permet l'écoulement des eaux vers l'océan. Dans le cirque de Salazie, le plus verdoyant, de multiples cascades jaillissent sur les remparts. Le cirque de Mafate, cœur habité du Parc, n'est accessible que par des sentiers de randonnée ou par la voie des airs. Dans les cirques, les hommes se sont installés sur des îlets (des espaces plats à faible pente) et y ont développé des activités agricoles.



Forêt humide de Bélouve

Les Remparts, présents au sein des deux massifs, délimitent des paysages chaotiques, en perpétuelle évolution. Ils sont spectaculaires par leur hauteur (de plusieurs centaines de mètres à plus de 1 000 mètres) et leur verticalité (de 70 à 90%). Ils mettent en valeur les trois cirques.

La présence du relief différent des deux massifs engendre deux façades climatiques : la région Est, au vent est plus arrosée que les pluies que la région Ouest sous le vent. Au dessus de 1 900 mètres environ, une troisième région climatique correspond à la région tempérée. L'étagement altitudinal en condition tropicale, entre un littoral au climat chaud et les hauts tempérés, offre de nombreux micro-climats à l'origine d'une très large gamme d'habitats naturels : déserts d'altitude, landes, fourrés hyper-humides, forêts sèches, forêts de montagne, forêts littorales.

Cette évolution (spéciation) a abouti à la formation de nouvelles espèces propres au territoire d'accueil : on parle d'espèces endémiques de La Réunion ou des Mascareignes. Ainsi, près de 850 espèces indigènes (plantes vasculaires) sont recensées sur l'île. Parmi celles-ci, environ 45% sont endémiques strictes de La Réunion ou de l'archipel des Mascareignes. Se regroupant et s'adaptant aux différents microclimats de l'île, du battant des lames au sommet des montagnes, les nombreuses espèces forment alors différents types de végétation tout aussi riches et originaux les uns que les autres. Une certaine est recensée et de nouvelles encore régulièrement distinguées.



Angraecum striatum

Une faune riche et diversifiée

A l'émergence de l'île, la faune marine s'installe et bientôt une barrière corallienne se forme. Les rivières sont colonisées par des poissons et crustacés qui effectuent une partie de leur développement dans l'océan. Il est aisé pour les oiseaux marins de venir se reposer, pondre et élever leur poussins sur les falaises posées entre Madagascar et Maurice. Par les airs, capturés dans les vents des cyclones, sur les océans, réfugiés sur un radeau de végétation, ou dans les plumes des oiseaux, les animaux ont colonisé progressivement l'île sur près de 2 millions d'années. Cette longue période a permis aux processus évolutif de conduire à de nouvelles espèces, de fait, endémiques de l'île.

Les premiers récits, au XVIIème siècle, décrivent l'île comme "un paradis terrestre".

Parmi celles-ci, on peut citer les pandanias, les tamariniaies, les forêts semi-sèches, les forêts tropicales humides de basse ou moyenne altitude, les landes d'altitude

En seulement 3,5 siècles, les Hommes ont imprimé leur marque sur les paysages et la végétation, défrichant pour leurs besoins propres et apportant sur l'île plusieurs milliers de plantes pour améliorer leurs besoins quotidiens. Plus de 3000 espèces auraient été introduites par l'Homme. Parmi celles-ci, plus d'une centaine sont considérées comme envahissantes : on parle aussi d'espèces invasives ou de pestes végétales. Ces espèces qui se propagent abondamment et menacent la végétation originelle de l'île sont considérées à l'échelle mondiale comme la cause numéro 1 de perte de la diversité biologique des îles.

Du fait de la forte diminution des habitats naturels et de la présence de nombreuses espèces envahissantes la flore de notre île est extrêmement menacée.

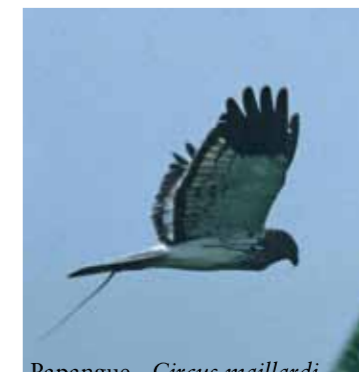
Une quarantaine d'espèces de La Réunion est considérée comme éteinte localement et 281 espèces sont considérées comme menacées selon le Conservatoire Botanique National de Mascarin : soit 31% de la flore locale. L'action du Parc et de ses partenaires doit concourir à endiguer ce phénomène, notamment par la mise en place de plans de conservation et de plans de lutte contre les espèces envahissantes.

Il reste, parmi les reptiles, le Lézard vert des Hauts, endémiques de l'île et essentiellement présent dans les forêts indigènes du cœur du Parc national.

Aux côtés des deux espèces de chauve-souris insectivores, la Roussette noire, espèce frugivore, est de nouveau présente depuis quelques années. Les individus observés à La Réunion sont originaires de Maurice.

Il existe 40 espèces d'oiseaux nicheurs à La Réunion. La moitié d'entre elles, est indigène et neuf sont endémiques de l'île. Quatre oiseaux sont endémiques de l'île et menacés au niveau mondial : trois d'entre eux ne se reproduisent que dans le Parc national, - le Pétrel noir des Mascareignes est au bord de l'extinction et ses sites de nidification sont encore inconnus, - le Pétrel de Barau niche au-dessus de 2 000 mètres d'altitude. - Le Tuit-tuit, ou Echenilleur de la Réunion, n'est présent que dans les Hauts de Saint-Denis, avec moins de 30 couples.

Le Papangue ou Busard de Maillard est le seul rapace nicheur de l'île et est également menacé. Il se reproduit dans le cœur et dans l'aire d'adhésion du Parc.



Papangue - Circus maillardi



Les forêts indigènes du Parc sont également les lieux privilégiés de rencontre d'oiseaux endémiques comme le Tec-tec, ou Tarier de La Réunion, qui accompagnent les randonneurs, l'Oiseau vert qui butine les fleurs, le Merle pays qui imite le cri du chat, et

l'Oiseau-la-vierge ou Terpsiphone de Bourbon, chasseur d'insectes dans les sous-bois. Aujourd'hui, les forêts primaires du cœur du Parc national de La Réunion sont capitales pour préserver ces espèces endémiques.



Un monde de cultures métissées

Inhabitée lorsque la France en prend possession pour la première fois en 1638, l'île est devenue, au fil de son histoire, une mosaïque de peuples. A partir de 1665, elle connaît un destin guidé par l'installation de quelques Français, Malgaches et Indiens. Puis, à la faveur du développement des grandes

cultures de café et de canne à sucre, l'île connaît une importation massive d'esclaves venus de Madagascar et d'Afrique, jusqu'à l'abolition de cette pratique en 1848. A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, des Indiens musulmans, des Chinois, des Comoriens, s'installent sur l'île, aux côtés d'une population originaire de France. Il en résulte une société singulière, où chaque communauté a su garder l'essentiel de son identité première, tant dans ses pratiques religieuses, culturelles, que dans ses us et coutumes.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

La réglementation du Parc

Le classement d'un territoire en cœur de Parc national lui permet de bénéficier d'une protection spéciale. Parce qu'ils appartiennent à tous, le patrimoine naturel, culturel et les paysages méritent l'attention et le respect de chacun. La reconnaissance internationale de la valeur exceptionnelle du cœur du Parc apportée par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial, nous engage tous et chacun dans sa préservation.

Protéger le cœur du Parc, c'est respecter les règles qui assurent la sauvegarde de ses richesses, notamment animales et végétales. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales.

C'est pour cela que certains comportements portant atteintes aux milieux, espèces et sites sont interdits en cœur de Parc : - Introduire des animaux ou des végétaux modifie les équilibres naturels et peut provoquer la disparition d'espèces indigènes ou endémiques. - De même, il est demandé de respecter les plantes et animaux indigènes afin de contribuer à leur protection. Ils appartiennent aux espaces naturels et ne peuvent donc pas être cueillis ou chassés : leur détention, leur

transport et leur commerce sont interdits. - Les Pitons, cirques et remparts de La Réunion ont été reconnus pour leur esthétique : il est important de tout faire pour garder la beauté des sites et espaces naturels. En forêt, le visiteur sera vigilant à ne pas laisser de trace de son passage. Il est donc interdit d'écrire ou dessiner sur les pierres et les arbres ou de laisser ses ordures (même des déchets biodégradables). - Les feux sont également interdits en dehors des habitations et places aménagées à cet effet, afin de limiter les risques d'incendie.

Dans le cœur, les activités sont réglementées. Certaines doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation au Parc national : - les manifestations sportives et culturelles de plus de 50 personnes, - les prélèvements de roches, de minéraux ou de fossiles, - les déposes en hélicoptère, - la chasse et la pêche autorisées par la réglementation générale.

Des dispositions particulières ont été prévues pour les résidents permanents et pour les personnes exerçant une activité agricole régulière. Ils bénéficient ainsi de dispositions plus favorables dans des zones identifiées du cœur.

Parc national de La Réunion
112 rue Sainte-Marie - 97400 Saint-Denis
Tél. : 0262 90 11 35 - Fax : 0262 90 11 39
contact@reunion-parcnational.fr
Plus de précision sur la réglementation sur www.reunion-parcnational.fr

Le cœur du Parc national de La Réunion, d'une superficie de 105 400 hectares, est un espace à vocation naturelle, à l'exception de quelques îlets habités et quelques parcelles exploitées.

Le site naturel des Pitons, cirques et remparts, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial coïncide avec le cœur du Parc national.
S'y ajoutent quatre autres sites :

LE "COEUR NATUREL"

Il réunit la plupart des espaces d'intérêt écologique de l'île, pour la flore comme pour la faune. C'est un ensemble de milieux très variés, allant du rivage jusqu'au sommet du Piton des Neiges. Il comprend exclusivement des espaces inconstructibles, sauf en cœur habité et certains sites ayant une vocation touristique ou de recherche scientifique.

LE "COEUR HABITÉ"

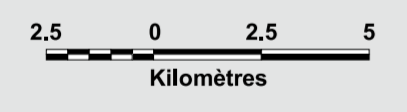
Deux zones habitées se trouvent dans le périmètre du cœur du Parc : les îlets de Mafate (communes de Saint-Paul et de La Possession) et celui des Salazes (cirque de Cilaos). Le classement de zones habitées en cœur de Parc national est une reconnaissance du grand intérêt du paysage culturel né de leur peuplement. Il témoigne aussi d'une volonté d'accompagner leur développement, pour en préserver l'identité.

LE "COEUR CULTIVÉ"

Près de 1 500 hectares d'espaces exploités sont enclavés dans le cœur du Parc national : élevage bovin, sylviculture, géranium... Le Parc est attentif à la bonne intégration de ces activités dans les milieux naturels exceptionnels qui les entourent.

L'AIRE D'ADHÉSION

Sur 87 800 hectares, elle épouse les limites administratives des Hauts, élargies aux rivières pérennes.



	Bien et Cœur naturel
	Bien et Cœur cultivé
	Bien et Cœur habité
	Aire d'adhésion
	Tampon du Bien et Aire d'adhésion
	Bien et Aire d'adhésion
	Route
	Route vers le Cœur
	Rivière